

---

## Comité consultatif des services aux EHDAA

### Compte rendu de la réunion tenue le 7 mai 2024, à 19 h au local A-300 du centre administratif

---

<b>Présences :</b> Martin Grenier	Directeur adjoint des Services éducatifs
Stéphanie Dorval	Représentante du personnel de direction
Jean Morin	Représentant du personnel enseignant
Anie Tondreau	Représentante du personnel professionnel
Geneviève Labrie	Représentante de l'école Sacré-Cœur
Annie Ferland	Représentante de l'école D'Iberville
Angélique Testa-Bergeron	Représentante de l'école des Kekeko
Bobby Pagé	Représentant de l'école de Granada

#### 1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Martin Grenier souhaite la bienvenue aux membres.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

#### 3. LECTURE ET ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU (19 MARS 2024)

Le dernier compte rendu est adopté.

#### 4. REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

La représentante au comité de parents est absente.

#### 5. DANS MON ÉCOLE

Kekeko :

- Support d'Anie Tondreau est très apprécié : Service comme à NDG (SIIÉS). Les élèves ciblés sont dirigés vers une salle afin de travailler avec Anie. Ceci a pour but de travailler la gestion des émotions.
- Projet éducatif afin que les élèves aient plus de temps d'éducation physique : Course-o-thon : 9000\$ amassés pour projet en éducation physique et 2500\$ pour course Iamgold. Les élèves sont séparés en demi-groupe : Éducation physique et concentration français / math en classe. Ce projet est également en étude universitaire en outaouais.

Sacré-Cœur :

- Activité de jeux de société avec les parents qui se déroule par les soirs.

Jean Morin :

- Épreuves ministérielles en français: Les parents ont des questions concernant les aides technologiques. Les ordinateurs sont distribués aux noms des élèves avec les outils intégrés pour les besoins de chacun. Pour les élèves tiers-temps, ceux-ci sont amenés dans un local supervisé par un enseignant.

Granada :

- Essai de la classe "décharge motrice" pour certains élèves avec difficulté de comportement.

Stéphanie Dorval (directions) :

- Transfert au secondaire.
- Accueil des nouveaux préscolaires.
- S'assurent des besoins des nouveaux élèves au préscolaire : Une DAP-31 a été remise aux parents à l'inscription et envoyée à Annie Bouchard. Celle-ci a analysé les besoins et des rencontres avec les parents ont eu lieu. Il y a également une autorisation afin que les intervenants professionnels du CSSRN puissent communiquer avec les professionnels du CISSSAT et recevoir le portrait des besoins de l'enfant et des services qui lui sont offerts. Certains enseignants aimeraient avoir les rapports de comportement des CPE, cependant, si les parents ne veulent pas, aucun suivi n'est fait au CSS.

Anie Tondreau :

- Formation TES afin de les outiller selon les besoins.

## 6. LE PLAN D'INTERVENTION

Martin fait un rappel sur les phases et les fondements du plan d'intervention. Il présente également les grands titres du cadre de références.

Les enseignants font de l'expérimentation avant de démarrer un PI (ex. : aides technos.). De plus, il est à noter que l'expertise éducationnelle relève de l'école et non du médecin ou autres partenaires externes (ex. : une évaluation au privé ou une prescription).

## 7. INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information diverse.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### 8.1. Comment peut-on mieux soutenir les parents? (Anie Tondreau)

Le milieu scolaire répond bien à leurs besoins, mais ils se sentent démunis à la maison. Bien que l'école envoie des références aux services de santé, la liste d'attente freine les parents.

Des outils ou des formations (théoriques ou pratiques) seraient appréciés (ex. : gestion des émotions, mesures de contention, etc.).

Stéphanie Dorval mentionne que les parents ne doivent pas être mal à l'aise de mentionner leurs besoins à leur direction d'école. Celles-ci pourront les outiller du mieux qu'elles peuvent ou les référer aux ressources nécessaires. Elles peuvent aussi leur parler les interventions vécues à l'école, et vice-versa, pour trouver des solutions communes.

## **8.2. Autorisation - Enfants 14 et plus**

Contrairement à la santé, la loi ne s'applique pas à un élève de 14 et plus qui ne voudrait pas divulguer des informations sur son dossier scolaire (académique/comportement).

## **9. COURRIER**

Il n'y a aucun courrier, étant donné que la président est absente.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Grenier remercie les membres pour leur participation. Il mentionne qu'il est important de communiquer avec les directions d'école en début d'année scolaire, elles auront les informations concernant le comité.

Madame Dorval souligne l'implication de la représentante de son école et l'importance que les parents rapportent les informations auprès de leur communauté.

La réunion est levée à 21 h 15.

Compte rendu rédigé par Marie-Pierre Boisvert-Baril.